



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

agriculture, alimentation et pêche : personnel

Question écrite n° 12131

Texte de la question

M. Jacques Le Nay appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur l'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique. Le Président de la République, le 14 juillet 2002, a tenu à mettre le handicap au rang des priorités sociales de son quinquennat et a annoncé que le handicap sera reconnu grande cause nationale en 2003. Il souhaiterait connaître les mesures que son ministère entend mettre en oeuvre pour une meilleure prise en charge du handicap, quel est le nombre de personnes handicapées employées dans son ministère au 1er janvier 2003, et si ce nombre a augmenté depuis le 1er janvier 2002.

Texte de la réponse

Depuis 1996, le ministère de l'agriculture, de l'alimentation de la pêche et des affaires rurales mène une politique volontariste de recrutement et d'insertion des personnes handicapées afin de répondre à l'obligation légale à laquelle sont soumises les administrations de l'Etat en offrant une palette d'emplois représentative des activités et donc des métiers exercés, reflet de la communauté de travail. Ainsi, depuis 1997, 234 personnes ont été recrutées par la voie contractuelle, 38 en 2000, 47 en 2001, 51 en 2002. L'application du protocole sur l'emploi des travailleurs handicapés dans la fonction publique de l'Etat, signé le 8 octobre 2001 par le ministre chargé de la fonction publique et la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées et cinq organisations syndicales, a conduit mes services à élaborer un plan triennal de développement de l'emploi et d'insertion des travailleurs handicapés. Ce fut l'occasion d'établir un bilan d'étape, d'évaluer les actions menées et de construire en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés un projet cohérent qui s'articule autour de deux axes principaux : l'amélioration qualitative et quantitative du recrutement par la voie contractuelle ; l'amélioration de l'accompagnement à l'insertion des travailleurs handicapés. Il aborde aussi le déroulement de carrière et le reclassement professionnel. L'enquête sur les bénéficiaires de la loi du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés, initiée par la direction générale de l'administration et de la fonction publique pour l'année 2002, n'est pas encore mise en place. Celle relative à l'année 2001 a permis de dénombrer 886 agents au ministère chargé de l'agriculture pour un effectif réel de 33 680. Mais il faut noter que cette enquête ayant un caractère déclaratif, un certain nombre de bénéficiaires de la loi n'ont pas souhaité se faire connaître.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12131

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 2003, page 1133

Réponse publiée le : 21 juillet 2003, page 5815